

MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
59, rue de l'Hôtel-de-Ville
L'Ascension (Québec) J0T 1W0
Tél. : (819) 275-3027 Téléc. : (819) 275-3489



L'Ascension, jeudi le 30 octobre 2014

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur les enjeux uranifère au Québec

Monsieur le Président Louis Gilles Francoeur, Madame la Commissaire Michèle Goyer, Monsieur le Commissaire Joseph Zayed,

Prenant compte des considérations et inquiétudes de nos citoyens et de la population du Québec, la municipalité de L'Ascension désire émettre des commentaires et préoccupations concernant l'exploration et l'exploitation uranifère, dans le cadre des audiences publiques sur la filière uranifère au Québec du Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE).

Les premières préoccupations sont sur le risque pour la santé des populations. Certaines études parlent d'une augmentation des risques de leucémie et une augmentation des risques génétiques (mutations) et de grossesses défavorables pour la population à proximité de mines d'uranium ainsi qu'une augmentation des risques de cancer du poumon chez les travailleurs miniers. De plus, il est relatée dans l'étude de septembre 2013, faite par l'Institut national de la santé publique : « Les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers », qu'il y a un manque d'études sur différents sujets en lien avec l'exploitation d'uranium. Sans compter, qu'encore aujourd'hui, les données sont insuffisantes pour conclure sur les risques liés aux accidents technologiques, à la gestion des résidus radioactifs à long terme et au transport des réactifs et du concentré d'uranium. De ces faits, l'ampleur des risques et des impacts ne peuvent être quantifiés à leur juste valeur présentement.

Ce qui nous fait dire qu'avant que le gouvernement du Québec n'autorise l'exploration et l'exploitation de gisements d'uranium, études et rapports devront être réalisés pour bien cerner les risques et impacts et voir les solutions qui se présentent pour éliminer ou minimiser ceux-ci. L'état des finances gouvernementales du Québec nous porte à croire qu'il sera difficile pour un seul état d'élaborer toute ces études et qu'il faudra attendre encore plusieurs années pour y voir des études internationales cerner toute la problématique reliée à l'exploitation de l'uranium.

Nos lectures nous ont informés sur le grand volume de déchets, principalement sous forme de résidus miniers que l'exploitation uranifère génère. Pour chaque tonne d'uranium extrait, des milliers de tonnes de déchets miniers sont générés. Environ 85% de la radioactivité des gisements extraits demeurent dans les déchets miniers et ceux-ci demeurent radioactifs pendant des milliers d'années. Sans compter, qu'il n'y a pas encore de méthodes connues pour légiférer ou gérer un site de mine d'uranium sur une aussi longue période.

Il y a deux types de résidus qui peuvent être générés par l'extraction de l'uranium, de grandes quantités d'eau chargée de produits chimiques et radioactifs et des résidus sous forme de grains de sable, eux aussi radioactifs.

Plusieurs craintes concernant les résidus miniers uranifères nous animent. La gestion sur des milliers d'années de ces résidus nous inquiète de par le risque de contamination radiologique et chimique. Les mines d'uranium ne sont pas à l'abri des défaillances, le risque zéro n'existe pas, surtout sur des milliers d'années. On compte plusieurs accidents technologiques et déversements miniers d'uranium depuis plus de 50 ans.

Présentement, les données sont insuffisantes pour conclure sur la zone de contamination autour des sites uranifères. La faune risque une possible contamination par les radionucléides. Un effet de vase communicant dans la chaîne alimentaire sera donc introduit et ce sur des milliers d'années. De cette façon il y aura une augmentation des risques sur la santé de la population, par la consommation de gibiers côtoyant un territoire contaminé par les radionucléides.

Nous croyons que les redevances minières sont insuffisantes pour assurer le suivi, la gestion et le contrôle de ces systèmes de rétention et de contention des résidus uranifères par le gouvernement sur des milliers d'années.

Notre région, de lacs, de rivières et de forêts avec une faune abondante possède beaucoup d'infrastructures récréotouristiques de chasse et de pêche (pourvoiries, ZECs et Réserves). Alors, nous croyons qu'il y aura un impact négatif sur l'achalandage de ces infrastructures, car nous nous demandons qui sera intéressé à chasser et à pêcher sur un territoire où la faune serait contaminée radiologiquement?

La région des Laurentides est la plus touristique après Montréal et Québec. Nous sommes persuadés qu'il y aura une perception négative des touristes face à une région où des zones contaminées par des radionucléides sont présentes. Nous craignons que plusieurs rayent de leur destination une région, de par le fait qu'ils pourraient être en contact avec des radionucléides.

Finalement, nous nous questionnons sur l'acceptabilité sociale de ce type de minerai. L'utilisation principale de l'uranium est de deux types, majoritairement à des fins énergétiques et en second lieu à des fins militaires. Le Québec a sorti de sa production énergétique l'énergie nucléaire, donc l'exploitation uranifère n'est pas pour combler notre besoin d'indépendance énergétique. De plus, la tendance mondiale dans la production énergétique nucléaire est à la baisse due aux forts risques que représentent les centrales nucléaires. Nous savons que suite à un incident nucléaire, les répercussions dépassent bien souvent les limites territoriales d'un pays, que de ce fait, malgré que le Québec n'exploite plus de centrale nucléaire, il pourrait être victime des répercussions d'un accident nucléaire. Nous sommes convaincus que la population québécoise n'est pas prête à fournir de l'uranium qui pourrait l'affecter ou affecter une population outre-mer suite à un accident nucléaire. Que dire de l'utilisation militaire de l'uranium, nous sommes aussi convaincus que la population du Québec est majoritairement contre toute utilisation de l'uranium à des fins militaires. Donc, doit-on être producteur d'uranium, sachant que la population est majoritairement et fortement contre l'utilisation de ce produit.

L'énergie nucléaire coûte de 2 à 4 fois plus chère que l'énergie hydroélectrique et éolienne. Nous croyons aux énergies renouvelables qui ont un impact moindre sur la biodiversité et dont le risque sur la santé est incommensurablement moindre.

L'insuffisance de données scientifiques sur les impacts et risques sur l'environnement et la santé, sur une matière qui gardera ses propriétés radioactives pendant des milliers d'années, nous porte à croire que l'exploitation de l'uranium comporte trop de risques sur une période de temps tellement longue, que nous trouvons injustifié qu'un gouvernement prenne la décision d'aller de l'avant dans l'exploitation de l'uranium, sans avoir toutes les données nécessaires sur son impact, et qui pourrait avoir des conséquences irréversibles sur les générations futures. Les retombées économiques de mine d'uranium ne sont pas assez importantes par rapport aux risques à encourir à très long terme. Elles ne sont pas suffisantes pour compenser le contrôle et le suivi nécessaire des installations de confinement et de rétention des contaminants et permettre la réfection ou la construction de nouvelles installations de rétention et de confinement des produits miniers radioactifs et ce, sur les milliers d'années.

En conclusion, nous croyons que la filière uranifère contrevient à plusieurs principes de la Loi sur le Développement durable. Entre autre, aux principes « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. L'étude de l'INSP rapporte qu'il y a incidence sur la santé des populations vivant à proximité de mine d'uranium. Il y a aussi le principe de l'« **équité et solidarité sociales** » y est touché: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales. Nous croyons que de laisser aux générations futures des résidus contaminés de radionucléides et ce pour des milliers d'années, contrevient à ce principe. Et finalement, le principe « **internalisation des coûts** » y est enfreint: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale. De part le coût de traitement pour en arriver aux produits finaux et de part la gestion sur des milliers d'années des résidus miniers, nous croyons que la filière de l'uranium ne respecte pas ce principe. Le coût de l'uranium est à son plus bas depuis les dernières années. Nous croyons que son prix est loin de refléter la valeur de l'ensemble des coûts de sa conception, au coût de gestion des résidus d'uranium et finalement au coût de la gestion de ce produit, une fois sa qualité énergétique épuisée. Et même si le prix augmentait à des valeurs supérieures au meilleur prix du marché connu jusqu'à maintenant, nous croyons que nous sommes loin des coûts que ce minerai occasionne dû à la gestion de ces résidus et de ces déchets et ce sur des milliers d'années.

Le Conseil de la municipalité de L'Ascension demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois, incluant les territoires des Premières Nations.

Merci de votre attention et veuillez agréer Monsieur le Président, madame et monsieur les commissaires, l'expression de nos sentiments distingués.



Christian Pilon,
Service d'urbanisme,
Au nom du conseil de la
municipalité de
L'Ascension

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
L'ASCENSION



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME


Secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 2014-10-378

Extrait conforme du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Ascension, tenue mardi le 14 octobre 2014, à 19h30, à la salle du conseil au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, et à laquelle étaient présents :

LE MAIRE : Yves Meilleur

LES CONSEILLERS : Luc St-Denis poste no 1
Pierre Séguin poste no 2
Réal Mayer poste no 4
Érick Proïetti poste no 5
Jean-Louis Ouellette poste no 6

Était absente : Danièle Tremblay poste no 3

Tous membres du conseil et formant quorum.

Était aussi présente à cette séance, la secrétaire-trésorière et directrice générale, Hélène Beauchamp.

DEMANDE DE COLLABORATION – BAPE GÉNÉRIQUE SUR L'URANIUM

Il est proposé par le conseiller Réal Mayer et résolu à l'unanimité de collaborer avec la firme HATLEY Conseillers en stratégie, militant en faveur d'un moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec, et de faire parvenir au BAPE, un avis d'intention de dépôt d'un mémoire qui sera transmis d'ici le 30 octobre dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. Le mémoire sera rédigé par l'inspecteur en bâtiment et en environnement à partir du document déposé lors des consultations préliminaires et celui fourni par la Firme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Donné à L'Ascension, ce 24 octobre 2014



Hélène Beauchamp
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Veillez noter que le procès-verbal dont cette résolution est extraite, est sujet à approbation du conseil municipal à une prochaine séance.